

Organisation juridictionnelle

Par **Meehdi**, le **24/09/2013** à **20:39**

Bonjour,

Je suis un peu perdu concernant la matière d'organisation juridictionnelle... En effet, même si elle ne présente pas de difficulté particulière de compréhension, je me demande quand même si je dois tout apprendre par coeur ; notamment, par exemple, toutes les compétences de toutes les juridictions présentées ? Ou pensez-vous qu'à force de lire ces cours et de les appliquer ça rentrera ?

J'ai lu tous les sujets de méthodologie de cette partie (travailler à partir du cours et le traditionnel conseil "La meilleure méthode d'apprentissage c'est celle qui fonctionne dans ton cas" mais je suis tout de même assez perdu. De manière plus générale, je ne sais jamais ce que je dois apprendre par coeur, je me contente pour le moment de faire des fiches de révision pour chaque cours et de les relire régulièrement.

Suis-je le seul à rencontrer des difficultés de méthodologie même 3 semaines après la rentrée ?

Merci.